

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU JEUDI 30 JUIN 2005**

L'an deux mille cinq, le jeudi 30 juin à 19 heures 05, les membres composant le Conseil de la communauté d'agglomération Arc de Seine, convoqués individuellement et par écrit le 20 juin 2005, se sont réunis dans la salle multimédia de l'hôtel de ville d'Issy-les-Moulineaux sous la présidence de M. André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président de la communauté d'agglomération.

Le nombre de conseillers en exercice est de 54.

ETAIENT PRESENTS :

André SANTINI, Jean LEVAIN, Bernard GAUDUCHEAU, Hervé MARSEILLE, Denis BADRE, Maurice ROBVEILLE, Nicole GARCIA, Jean-Pierre DAHAN (à partir de 19 h 33), Pierre BROSSON, Jean-Yves BARRERE, Jacques RIVIER, Mauricette NOYER, Paul SUBRINI, Bernard PRAUTHOIS (jusqu'à 19 h 48 et à partir de 21 h 53), Marie-Auguste GOUZEL, Catherine GARDIN (à partir de 19 h 10), Gérard LAUBIER, Annie GOUESMEL, Jean-Michel JULLIARD, Françoise DJIAN, Bernard ROCHE, Michel MAZERAN (à partir de 19 h 34), Gérard MARTIN, Jean BORSENBERGER, Annie LE RESTE, Françoise LERIQUE, Claudine THEBAUT-CHARFE, Philippe KNUSMANN (à partir de 20 h 54), Antoine DUPIN, Alexis LE ROY, Elisabeth FRANCK de PREAUMONT, Isabelle GAUTHIER (à partir de 19 h 45), Jean-Marc SZMARAGD, Christophe SCHEUER (à partir de 20 h 19), Bertrand SABOT (jusqu'à 20 h 56), Bruno LEMOINE, Sophie COSTEDOAT, Thierry BESANCON, Jean-Paul GAUDIN, Catherine NAVIAUX.

ETAIENT REPRESENTES :

Laurent LACOMERE par Bernard GAUDUCHEAU, François de CHAUMONT par Elisabeth FRANCK de PREAUMONT, Dominique SANGLERAT par Bruno LEMOINE, Philippe KNUSMANN par Jean-Marc SZMARAGD (jusqu'à 20 h 54), Isabelle GAUTHIER par Antoine DUPIN (jusqu'à 19 h 45), Philippe NICOLAS par Bernard ROCHE, Françoise ROURE-HULLO par Jean BORSENBERGER, Christophe SCHEUER par Bertrand SABOT (jusqu'à 20 h 19), Thierry LEFEVRE par Marie-Auguste GOUZEL, Bertrand SABOT par Sophie COSTEDOAT (à partir de 20 h 56), Liliane TAIEB par Annie LE RESTE, Maxime GAGLIARDI par Gérard LAUBIER, Bertrand de LACOMBE par Gérard MARTIN.

ETAIENT ABSENTS :

Lucienne CROCQUEVIEILLE, Jean-Pierre DAHAN (jusqu'à 19 h 33), Bernard PRAUTHOIS (de 19 h 48 à 21 h 53), Catherine GARDIN (jusqu'à 19 h 10), Jean-Pierre PERRIN, Michel MAZERAN (jusqu'à 19 h 34), Didier HERVO, Sophie DURAND, Corinne BORD.

Mme Annie LE RESTE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 31 mars 2005 est **adopté à l'unanimité.**

Le Conseil Communautaire prend connaissance des comptes rendus sommaires des travaux du Bureau au cours de ses séances des 13 avril, 18 mai et 15 juin 2005, des délibérations prises lors desdites séances, des décisions du Président et des Vice-Présidents délégués en application des articles L.2122-18, L.2122-23, L.5211-2, L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales et des marchés conclus par la communauté d'agglomération.

La séance est suspendue à 19 heures 10 pour permettre à M. BADRE et à l'assistant à maîtrise d'ouvrage ALGOE de faire le point sur l'élaboration du projet d'agglomération, de présenter un diagnostic ainsi que les enjeux relatifs au territoire communautaire.

La séance reprend à 20 heures 55.

I – ADMINISTRATION

1 – Renouvellement de la commission de délégation de service public.

Le Conseil Communautaire :

PROCEDE à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération Arc de Seine suite au décès de l'un des membres de cette commission.

ELIT à l'unanimité membres titulaires : M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Marie-Auguste GOUZEL (Issy-les-Moulineaux), Mme Catherine GARDIN (Meudon), M. Bernard ROCHE (Vanves), Mme Françoise LERIQUE (Ville-d'Avray).

ELIT à l'unanimité membres suppléants : M. Jacques RIVIER (Chaville), M. Gérard MARTIN (Issy-les-Moulineaux), M. Antoine DUPIN (Meudon), Mme Mauricette NOYER (Vanves), M. Jean-Paul GAUDIN (Ville-d'Avray).

2 – Approbation de conventions relatives à la mise en maquette et l'impression des articles consacrés à la communauté d'agglomération Arc de Seine dans les journaux de ses communes membres.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE le principe de conventions relatives à la mise en maquette et l'impression des articles consacrés à la communauté d'agglomération Arc de Seine dans les journaux de ses communes membres.

APPROUVE lesdites conventions de coopération entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

AUTORISE le Président à signer ces conventions.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

3 – Adoption du règlement intérieur des conservatoires.

Le Conseil Communautaire :

ADOpte le règlement intérieur des conservatoires d'Arc de Seine, ces conservatoires étant le Conservatoire de Chaville, l'Ecole Nationale de Musique et de Danse d'Issy-les-Moulineaux, l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Meudon, l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de Ville-d'Avray.

PRECISE que ce règlement intérieur des conservatoires d'Arc de Seine remplacera les règlements intérieurs qui ont été établis précédemment.

Adopté à l'unanimité.

4 – Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour le fonctionnement des conservatoires, les projets pédagogiques spécifiques et l'achat d'instruments rares.

Le Conseil Communautaire :

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication des subventions de fonctionnement au taux le plus élevé possible pour l'Ecole Nationale de Musique et de Danse d'Issy-les-Moulineaux, l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Meudon, l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de Ville-d'Avray.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine des subventions au taux le plus élevé possible pour le fonctionnement des conservatoires de la communauté d'agglomération Arc de Seine à savoir les Ecoles précitées et le Conservatoire de Chaville, la réalisation de projets pédagogiques spécifiques et l'achat d'instruments rares.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés au budget principal de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

5 – Application des tarifs préférentiels des conservatoires à l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération. Harmonisation des tarifs des cycles d'éveil et d'initiation à la musique et à la danse.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE d'appliquer à l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération Arc de Seine (soit les habitants de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray) les tarifs préférentiels de chaque conservatoire géré par cette communauté, étant précisé que ces tarifs préférentiels étaient destinés auparavant aux résidents de la commune abritant ledit conservatoire.

PRECISE que ces tarifs préférentiels sont ceux qui ont été fixés dans sa délibération du 16 décembre 2004.

DECIDE d'harmoniser les tarifs des cycles d'éveil et d'initiation à la musique et à la danse des conservatoires de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Ville-d'Avray comme suit :

- pour le cycle d'éveil et d'initiation à la musique : 120 €par an,
- pour le cycle d'éveil et d'initiation à la danse : 180 €par an.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document inhérent à la présente délibération.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées au budget de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

6 – Adhésion de la communauté d'agglomération à des associations oeuvrant dans le domaine culturel.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE l'adhésion de la communauté d'agglomération Arc de Seine aux associations et pour les cotisations mentionnées dans le tableau ci-après, afin de faciliter les activités des conservatoires, faire connaître ces établissements et participer à des réseaux d'interlocuteurs et d'acteurs :

Associations	Cotisations annuelles et révisables
Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM)	8 223,00 €
Fédération Française de l'Enseignement Musical, Chorégraphique et Théâtral (FFEM)	1 478,00 €
Association des Professeurs de Formation Musicale (APFM)	90,00 €
Association Internationale des Bibliothèques, Archives et Centres de Documentations Musicaux (AIBM)	60,00 €

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

III – DECHETS ET PROPRETE

7 – Modification du règlement de la collecte des déchets.

Le Conseil Communautaire :

ADOpte le nouveau règlement relatif à l'organisation générale de la collecte des déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération Arc de Seine, règlement qui s'appliquera de droit à l'ensemble des habitants de ce territoire.

Adopté à l'unanimité.

8 – Approbation d’une convention à passer avec la ville d’Issy-les-Moulineaux pour le nettoyage des espaces verts non clôturés et associés à la voirie.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE une convention à passer avec la ville d’Issy-les-Moulineaux pour le ramassage, sous la maîtrise de la communauté d’agglomération, des détritiques, des feuilles mortes et des déjections canines sur les espaces verts non clôturés et associés à la voirie du territoire de cette commune.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

PRECISE que les dépenses et recettes en résultant seront imputées au budget principal de la communauté d’agglomération.

Adopté à l’unanimité.

IV – ENVIRONNEMENT

9 – Adhésion de la communauté d’agglomération au « Manifeste Francilien pour la reconquête de la Seine et de ses berges ».

Le Conseil Communautaire :

DECIDE l’adhésion de la communauté d’agglomération Arc de Seine au « Manifeste Francilien pour la reconquête de la Seine et de ses berges » proposé par l’association « la Seine en Partage ».

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Adopté par 37 voix.

Se sont abstenus : 11 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENBARGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d’Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Catherine NAVIAUX (Vanves).

V – EQUILIBRE SOCIAL DE L’HABITAT

10 – Création de l’Office Public d’HLM Arc de Seine Habitat.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la création d’un Office Public d’HLM par la fusion des Offices Publics d’HLM d’Issy-les-Moulineaux et de Meudon, dont la collectivité de rattachement sera la communauté d’agglomération Arc de Seine et dont le périmètre de compétence territoriale sera étendu aux territoires des cinq communes membres de la communauté.

APPROUVE la dénomination de ce futur Office Public d’HLM sous l’intitulé : Office Public d’Habitations à Loyer Modéré Arc de Seine Habitat.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à engager les démarches nécessaires et à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 37 voix.

Se sont abstenus : 11 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENERGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Catherine NAVIAUX (Vanves).

VI – FINANCES

11 – Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2004 présenté par le Président.

Le Conseil Communautaire :

DESIGNE M. Jean LEVAIN pour présider la séance pendant le vote du compte administratif de l'exercice 2004, M. le Président de la communauté d'agglomération Arc de Seine ne prenant pas part à ce vote.

Adopté à l'unanimité.

VOTE par chapitre le compte administratif de la communauté d'agglomération Arc de Seine pour l'exercice 2004, résumé ainsi qu'il suit :

En Euros						
LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté	99 130.17			1 041 525.88	99 130.17	1 041 525.88
Opérations de l'exercice	20 951 281.09	17 023 288.17	79 775 632.94	81 218 574.01	100 726 914.03	98 241 862.18
TOTAUX	21 050 411.26	17 023 288.17	79 775 632.94	82 260 099.89	100 826 044.20	99 283 388.06
Résultat de clôture 2004	4 027 123.09	0.00	0.00	2 484 466.95	1 542 656.14	0.00
Restes à réaliser	5 766 455.37	7 975 000.00			0.00	2 208 544.63
TOTAUX	9 793 578.46	7 975 000.00	0.00	2 484 466.95	1 542 656.14	2 208 544.63
Résultat définitif	1 818 578.46	0.00	0.00	2 484 466.95	0.00	665 888.49

ARRETE les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Adopté par 37 voix.

Se sont abstenus : 11 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENERGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Catherine NAVIAUX (Vanves).

12 – Examen et vote du compte de gestion de l'exercice 2004 présenté par la Trésorière Principale.

Le Conseil Communautaire :

ARRETE comme suit les résultats de l'exécution du budget de l'année 2004 :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES en €uros			
Prévisions budgétaires totales	28 403 056.18	82 732 041.88	111 135 098.06
Titres de recettes émis	17 023 288.17	81 429 041.78	98 452 329.95
Réductions de titres		210 467.77	210 467.77
Recettes nettes	17 023 288.17	81 218 574.01	98 241 862.18
DEPENSES en euros			
Prévisions budgétaires totales	28 403 056.18	82 732 041.88	111 135 098.06
Mandats émis	20 985 016.95	80 608 545.53	101 593 562.48
Annulations de mandats			
	33 735.86	832 912.59	866 648.45
Dépenses nettes	20 951 281.09	79 775 632.94	100 726 914.03
Résultat de l'exercice			
Excédent		1 442 941.07	-2 485 051.85
Déficit	-3 927 992.92		

En €uros	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-99 130.17	0.00	-3 927 992.92	-4 027 123.09
FONCTIONNEMENT	1 165 918.06	124 392.18	1 442 941.07	2 484 466.95
TOTAUX	1 066 787.89	124 392.18	-2 485 051.85	-1 542 656.14

DECLARE que le compte de gestion dressé par la Trésorière Principale pour l'année 2004 n'appelle aucune observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité.

13 – Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2004.

Le Conseil Communautaire :

DIT que l'excédent de fonctionnement s'élève à 2 484 466,95 €uros pour les opérations réalisées en 2004.

DIT que le déficit de la section d'investissement s'élève à 4 027 123,09 €uros pour les opérations réalisées en 2004. Ce déficit est porté à 1 818 578,46 €uros en intégrant les restes à réaliser.

AFFECTE une partie de l'excédent de fonctionnement 2004, soit 1 818 578,46 €uros, en excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le déficit d'investissement et après intégration des restes à réaliser.

AFFECTE le solde de l'excédent de fonctionnement 2004, soit 665 888,49 €uros, en excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité.

14 – Adoption du principe d'un complément de dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2005.

Le Conseil Communautaire :

ARRETE le montant complémentaire de la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2005 à 650 0000 €

DECIDE que les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire seront appliqués à cette somme. Ceux-ci sont classés en deux parts :

- **Part n°1** : critères obligatoires fixés par la loi :
 - population fiche DGCL 2004,
 - potentiel fiscal 4 taxes par habitant fiche DGCL 2004,

- **Part n°2** : critère complémentaire :
 - bases nettes de taxe professionnelle par commune 2005.

ARRETE le montant complémentaire de la dotation de solidarité communautaire 2005 pour les communes membres aux sommes suivantes :

	Montant initial	Montant supplémentaire	Total
Chaville	440 220,00 €	41 470,00 €	481 690,00 €
Issy-les-Moulineaux	4 233 150,00 €	398 775,00 €	4 631 925,00 €
Meudon	1 221 990,00 €	115 115,00 €	1 337 105,00 €
Vanves	641 010,00 €	60 385,00 €	701 395,00 €
Ville-d'Avray	363 630,00 €	34 255,00 €	397 885,00 €
	6 900 000,00 €	650 000,00 €	7 550 000,00 €

DIT que les crédits relatifs à la dotation de solidarité communautaire sont inscrits au compte 73962 du budget de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

15 – Vote de la décision modificative n° 1 du budget principal 2005 de la communauté d'agglomération.

Le Conseil Communautaire :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal de la communauté d'agglomération afférent à l'exercice 2005 telle qu'elle est mentionnée ci-après :

<i>SECTION</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement	45 496 578,46 €	45 496 578,46 €
Fonctionnement	665 888,49 €	665 888,49 €

ACCEPTTE les transferts de biens dont les données financières sont retranscrites dans le tableau ci-après, transferts qui seront inscrits à l'inventaire de la communauté d'agglomération pour un montant de 35 159 061,74 € au titre de l'année 2004 :

Libellé	Valeur brute	Cumul des amortissements comptabilisés par les collectivités	Valeur nette comptable
Biens mis à disposition par Meudon	22 480 702.42	1 080 720.14	21 399 982.28
Biens mis à disposition par Chaville	12 678 359.32	53 972.97	12 624 386.35
Total	35 159 061.74	1 134 693.11	34 024 368.63

Adopté à l'unanimité.

16 – Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Conservatoire de Vanves.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE d'attribuer à l'association Conservatoire de Vanves une subvention de fonctionnement complémentaire de 49 000 € afin de lui permettre de créer un poste d'adjoint au directeur destiné à soutenir l'équipe administrative et pédagogique dans ses actions éducatives et d'animation.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document inhérent à cette attribution de subvention.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres) du budget principal communautaire.

Adopté à l'unanimité.

17 – Tarification des copies des documents administratifs.

Le Conseil Communautaire :

FIXE la tarification de la délivrance des copies de documents administratifs de la manière suivante :

- 0,18 €par page de format A4 en impression noir et blanc,
- 1,83 €pour une disquette,
- 2,75 €pour un cédérom.

PRECISE que les envois postaux de ces copies seront effectués par lettre en recommandé avec accusé de réception.

Adopté à l'unanimité.

VII – RESSOURCES HUMAINES

18 – Modifications du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération Arc de Seine portant sur 14 créations et 14 suppressions de postes afin notamment de mettre en conformité le grade de postes créés avec le grade d'agents réellement recrutés.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées au budget communautaire, au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Adopté par 48 voix.

S'est abstenue : Mme Annie GOUESMEL (Chaville).

19 – Délégation au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Ile-de-France en vue de la souscription d'un contrat collectif d'assurance couvrant les risques statutaires.

Le Conseil Communautaire :

CHARGE le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Ile-de-France de négocier un contrat ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour couvrir les risques statutaires et se réserve la faculté d'y adhérer pour les garanties suivantes :

- décès,
- accidents de service et maladies imputables au service,
- maladie ordinaire,
- maternité et adoption,
- congés de longue maladie, de longue durée, mi-temps thérapeutiques, disponibilités d'office pour maladie, congés pour infirmité de guerre.

Le contrat, géré en capitalisation et conclu le 1^{er} janvier 2006 pour quatre ans, cessera ses effets le 31 décembre 2009.

INSCRIT les crédits budgétaires correspondants au budget de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

20 – Rémunération des astreintes communautaires.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE la rémunération des astreintes communautaires dans les conditions suivantes :

- personnels de la filière technique : en référence aux dispositions du décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 et des arrêtés ministériels pris en application,
- autres personnels : en référence aux dispositions du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 et des arrêtés ministériels pris en application.

DIT que les indemnités correspondantes peuvent être attribuées aux agents titulaires, stagiaires ou non titulaires de droit public et ne peuvent être cumulées avec une concession de logement pour nécessité absolue de service ou avec une bonification indiciaire liée à l'occupation d'un emploi fonctionnel de direction.

DIT que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

21 – Autorisation de recrutements de saisonniers pour la période estivale.

Le Conseil Communautaire :

AUTORISE le recrutement de six agents d'entretien et de deux agents administratifs non titulaires de droit public pour faire face à un besoin saisonnier.

DIT que les intéressés seront recrutés dans leurs cadres d'emplois respectifs pour une durée maximale de deux mois et qu'en aucun cas, leur engagement ne pourrait aller au-delà du 31 décembre 2005.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées au budget communautaire, au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Adopté à l'unanimité.

VIII – TRANSPORTS

22 – Approbation de conventions de gestion du service du ramassage scolaire à Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE le principe d'un conventionnement pour l'organisation et la gestion du service du ramassage scolaire avec les communes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray.

APPROUVE les conventions à passer avec lesdites communes pour l'organisation et la gestion du service du ramassage scolaire sur leur territoire.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président en charge des Transports à signer ces conventions de gestion.

Adopté à l'unanimité.

23 – Application des tarifs existant pour le ramassage scolaire pour la commune de Chaville.

Le Conseil Communautaire :

DEMANDE au Préfet des Hauts-de-Seine de bien vouloir maintenir, aux conditions fixées par le Conseil Municipal de la commune de Chaville dans sa délibération du 30 mars 2005, les tarifs du service du ramassage scolaire sur le territoire de cette commune pour l'année scolaire 2005-2006, comme mentionnés dans le tableau ci-après :

		Tarifs pour la période scolaire 2004/2005	Tarifs pour la période scolaire 2005/2006 Tarifs définis par délibération de la commune de Chaville
Maternelles et élémentaires Pour un an	Chavillois	31,00 €	31,50 €
	Non-chavillois	62,00 €	63,00 €
Collège Pour un an	Chavillois	42,50 €	43,50 €
	Non-Chavillois	85,00 €	87,00 €

PRECISE qu'en cas d'approbation, lesdits tarifs pour la période scolaire 2005/2006 prendront effet à compter du premier jour de la rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité.

24 – Avis sur la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération Cœur de Seine au Syndicat Mixte pour la gestion du Réseau de Transports de l'Ouest Parisien.

Le Conseil Communautaire :

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la communauté d'agglomération Cœur de Seine au Syndicat Mixte pour la gestion du Réseau de Transports de l'Ouest Parisien.

Adopté à l'unanimité.

25 – Election des représentants de la communauté d’agglomération au Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM).

Le Conseil Communautaire :

PROCEDE à l’élection de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants de la communauté d’agglomération Arc de Seine au Comité du Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM).

ELIT à l’unanimité délégués titulaires : M. Jacques RIVIER, M. Jean-Pierre DAHAN, M. Jean-Paul GAUDIN, M. Alexis LE ROY.

ELIT à l’unanimité délégués suppléants : M. Thierry BESANCON, Mme Annie GOUESMEL, M. François de CHAUMONT, Mme Elisabeth FRANCK de PREAUMONT.

26 – Adoption du règlement d’assainissement communautaire.

Le Conseil Communautaire :

ADOpte le règlement d’assainissement communautaire qui s’appliquera de droit à tous les usagers du service de l’assainissement de la communauté d’agglomération Arc de Seine.

PRECISE que ce règlement d’assainissement communautaire remplacera les règlements d’assainissement communaux qui ont pu être établis précédemment dans les communes membres de la communauté d’agglomération.

Adopté à l’unanimité.

27 – Approbation d’une convention à passer avec le département des Hauts-de-Seine pour une gestion coordonnée des réseaux communautaires et départementaux d’assainissement sur le territoire de la communauté d’agglomération.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE une convention à passer avec le département des Hauts-de-Seine pour une gestion coordonnée des réseaux communautaires et départementaux d’assainissement sur le territoire de la communauté d’agglomération Arc de Seine.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

Adopté à l’unanimité.

28 – Approbation d’avenants n° 1 aux contrats de délégation du service public d’assainissement transférés des communes d’Issy-les-Moulineaux et de Vanves à la communauté d’agglomération, portant sur une modification de la formule de révision des prix.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE les avenants n° 1 aux traités d’affermage pour l’exploitation du service public d’assainissement sur les territoires d’Issy-les-Moulineaux et de Vanves, ces avenants portant sur une modification de la formule de révision des prix suite à la fin du calcul et de la publication par l’INSEE des cinq indices « Produits et Services Divers » (PSD).

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer ces avenants n° 1.

Adopté à l’unanimité.

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 31.

La Secrétaire de Séance

Le Président de la Communauté
d’Agglomération Arc de Seine

Annie LE RESTE
Conseillère Communautaire
Maire Adjoint de Meudon

André SANTINI
Ancien Ministre
Député-Maire d’Issy-les-Moulineaux